



Arrête Municipal N° 2024-07-29 du 18/07/2024

Portant réglementation de la circulation sur la rue Antoine de Saint Exupéry , du 29/07/2024 au 02/08/2023, à l'occasion de travaux renouvellement d'appareillage réseau, commune de COINGS,

Le Maire de COINGS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 18/07/2024 par Mikaël ETIENNE,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 :

A l'occasion de travaux de renouvellement d'appareillage réseau réalisés par SUEZ eau France 52 boulevard de la Vrille 36000 Châteauroux et/ou ses sous-traitants, un empiètement sur chaussée sera effectué et la circulation sera règlementée du 29/07/2024 au 02/08/2024, sur la rue Antoine de Saint Exupéry.

Article 2 :

Au droit de la section règlementée, tous les véhicules seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h
- Interdiction de stationner

Article 3 :

La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et déposée par SUEZ eau France 52 boulevard 36000 Châteauroux et/ou ses sous-traitants.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté affiché à :

- chaque extrémité des sections règlementées,

- la mairie concernée.

Article 7 :

Le Maire de COINGS

SUEZ eau France 52 boulevard de la Vrille 36000 Châteauroux

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

A Coings, le 18 juillet 2024

P/ Le Maire empêché,

La Maire adjointe



Martine LACOTTE

Voies et délais de recours: cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, devant le tribunal administratif de Limoges.